

- 
- P 2 **Édito**
par Jean-Pierre Perez
 - P 3 **Brève du mois**
Tomate : alerte virus ToBRFV
 - P 4 **Actualités techniques
et phytosanitaires**
 - P 5 **CETA du Soleil**
Améliorer la structure de son sol
en réduisant les coûts
 - P 6 > 9 **APREL**
Résultats du projet ACTIFOL :
Fusariose de la laitue
 - P 10 **Assurance récolte et
gestion des risques climatiques**
 - P 11 **Annonces - Agenda**



Chers confrères, producteur de tomates sous abris sur la commune de Saint-Rémy-de-Provence, avec mon épouse, voici désormais quelques semaines que je m'attache à reprendre le flambeau de la responsabilité du Pôle développement de la Chambre d'agriculture, et des actions en faveur de la filière maraîchage, qu'a porté si haut, et avec tant de conviction, notre ami Eric Testud.



Je tiens ici à saluer la mémoire de mon prédécesseur. Eric a énormément œuvré pour la profession en étant impliqué dans tant de structures agricoles pendant tant d'années ! Après le mandat de Michel Saffin, il a notamment su finaliser le plan de relance du maraîchage sous abris qui permet de financer une partie des investissements en serres sur le département. La profession agricole, dans son ensemble, et notre filière, doivent énormément à des professionnels tels que Michel et Eric. Un grand Merci à eux !

Étant moi-même particulièrement attaché au monde agricole, je souhaite apporter mon expérience professionnelle au service du collectif, et donner de mon temps pour rendre à la Chambre un peu de ce qu'elle nous donne régulièrement. Je mesure évidemment l'enjeu d'un tel engagement, mais également son importance, pour défendre l'avenir de notre corporation.

Les sujets complexes, en effet, sur le plan économique, social, sociétal, environnemental, ne manquent pas ! L'inflation, l'installation, les aléas climatiques, les alternatives aux énergies fossiles, énergies renouvelables ou fatales, la diminution des intrants et de la consommation d'eau, enjeux majeurs pour notre région, le recyclage des effluents, la recherche...

Le monde agricole est néanmoins toujours parvenu à surmonter les difficultés, à s'adapter, à se réinventer, à développer des projets, parce qu'il a su être à l'écoute et avancer en rangs serrés, parce qu'il a su être combatif et solidaire... Vous pouvez compter sur moi pour l'être et, fort du poids de l'institution Chambre, et du soutien de ses élus et de son Président, pour mettre toute mon énergie à porter la voix et défendre les intérêts de la filière maraîchère des Bouches-du-Rhône.

Jean-Pierre Perez

*Élu Chambre d'agriculture
en charge de
la filière maraîchage*

TOMATE

ALERTE VIRUS TOBRFV



Brève

Cet article fait le point sur les dernières informations sur le virus ToBRFV. Voir les bulletins précédents Treiz'Maraîchage (numéros 37, 46, 56 et 75).

► **TOBRFV** : Tomato Brown Rugose Fruit Virus. C'est le virus du fruit brun rugueux de la tomate, classé organisme de quarantaine provisoire (OQP).

► **LOCALISATION** : Un nouveau cas français (Bretagne) de contamination des serres de tomate a été identifié en février 2023. À ce jour, aucun autre cas n'est décrit sur le territoire national. Cependant, le virus ToBRFV est très présent en Europe, et **tous nos pays frontaliers manifestent des difficultés de gestion**.



© OEPP

- 1 Virus - tâches rugueuses brunes
- 2 Virus - nécrose et mosaïque sur feuilles
- 3 Virus - décoloration sur fruit

► **RÈGLEMENTATION** : Depuis le 11 mars 2020, un arrêté ministériel impose une surveillance de ce virus sur le territoire. Un plan de surveillance a donc été conduit en 2020 par les services de l'État sur culture de tomate principalement. Il s'est poursuivi en 2021 et 2022, dans notre région et

au niveau national. Des instructions techniques officielles précisent les modalités d'autocontrôle, de surveillance et d'analyse de risques à mettre en œuvre sur les exploitations. Elles sont disponibles sur le site du Ministère de l'Agriculture.

GESTION DU RISQUE

La propagation du virus se fait par simple **contact** (mains, vêtements, outils, insectes, animaux ...). Le virus se transmet aussi par la **graine**. Toutes les exploitations de production de tomate sont concernées.



N'introduisez ni plant, ni semence venant d'autres pays, le risque d'introduction de ce virus sur le territoire est très important !

LE PROTOCOLE SANITAIRE détaillé à destination des producteurs de Provence est disponible auprès de votre conseiller et sur www.chambre-agriculture13.fr

? **Tout symptôme douteux doit être signalé aux autorités sanitaires (SRAL PACA) et faire l'objet d'une analyse. Pour toute question, appelez votre conseiller et abonnez-vous au Bulletin BSV maraîchage www.bsv-paca.fr.**

Laurent Camoin
ingénieur-conseil
maraîchage, 06 70 47 15 68
l.camoin@bouches-du-rhone.chambagri.fr





ACTUALITÉS TECHNIQUES ET PHYTOSANITAIRES

Cet article vous informe des actualités non exhaustives sur les produits phytosanitaires. Avant toute utilisation, lire attentivement les étiquettes et respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mis à jour. **Consulter le site www.ephy.anses.fr.**

► FICHE

► **TOMATE**: Le GRAB a publié une fiche de comparaison variétale de tomate cerise en agriculture biologique. La fiche est disponible sur le site internet du GRAB.

► RETRAIT

► **OBERON (spiromesifen)** : l'autorisation de la matière active arrive à échéance au 30/09/2023. Aucune demande de réhomologation n'est prévue, le produit va donc perdre son AMM. Date de fin d'utilisation : 30/09/2024.

► ÉVOLUTION LMR

Le règlement européen des limites maximales de Résidus (LMR) a été réétudié pour certaines molécules entraînant une modification des LMR pour certains usages et cultures. Ce nouveau règlement entre en vigueur en février 2023, la firme Syngenta a pris la décision de retirer certains usages produits contenant ces matières actives, pour éviter des dépassements de LMR. Les produits suivants sont concernés :

► **HORTIMEC (abamectine)**: la dose d'application est abaissée à 0,33L/ha sur **mâche** contre mouche. Les usages sur **tomates** et **aubergine** contre acariens, mouches et thrips, sur **fraisier** contre acariens et sur **laitue** contre mouches ne sont plus autorisés.

► **VERTIMEC / VERTIMEC PRO (abamectine)** : les usages ne sont plus autorisés sur **tomates** et **aubergine** sous abris uniquement contre acariens, mouches et thrips et sur **fraisier** contre acariens.

► **AFFIRM / PROCLAIM / DENIM (emamectine benzoate)** : les usages sur **fines herbes** sous abris uniquement contre chenilles défoliatrices et teigne, sur laitue sous abris uniquement et **scarole, chicorées et frisées** en plein champ et sous abris contre chenilles défoliatrices ne sont plus autorisés.



La firme ne recommande plus ces produits pour ces usages dès maintenant. Les cultures qui auraient été traitées devront être récoltées avant l'entrée en vigueur des nouvelles LMR (février 2023).



"La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites portés par l'APCA."



AMÉLIORER LA STRUCTURE DE SON SOL EN RÉDUISANT LES COÛTS

Chez un exploitant adhérent au CETA du Soleil, suite à un problème phytosanitaire, des démarches pour l'amélioration du sol ont été amorcées. La période estivale, sans cultures, a été mise à profit pour intégrer du compost de déchets verts peu décomposé.

Ce type de compost contient encore du bois qui sera dégradé par les champignons du sol avec un effet important d'amélioration de la structure du sol. Ces champignons fortement stimulés par la présence de bois pourraient permettre de limiter l'installation des problématiques dites de fatigue de sol (nématodes, fusariose, etc).

Lorsque des matériaux ligneux (bois) sont enfouis, les champignons du sol mobilisent temporairement l'azote du sol et le rendent indisponible pour la culture suivante. Pour éviter ce phénomène, le compost a été enfoui en même temps qu'un sorgho de 2m de haut afin que l'azote contenu dans le sorgho compense la mobilisation de l'azote par les champignons du sol.

L'ITINÉRAIRE TECHNIQUE MIS EN ŒUVRE A ÉTÉ LE SUIVANT :

▶ DÉBUT JUIN

- ▶ Semis du sorgho fourrager à l'aide d'un semoir à céréale sur un sol travaillé
- ▶ Épandage du compost (40t/ha, C/N=35) sur le semis de sorgho, quelques jours après semis, sans avoir arrosé pour éviter la compaction du sol.
- ▶ Irrigation pour permettre la levée

▶ MI-JUILLET

- ▶ Broyage et enfouissement du sorgho et du compost en un seul passage d'enfouisseur



— Parfaite levée du sorgho au travers du compost —

- ▶ Semis d'un second sorgho fourrager dans les jours suivants. Ce second sorgho n'a pas souffert de carence en azote.

▶ SEPTEMBRE

- ▶ Enfouissement du second sorgho et préparation du sol pour la salade à suivre

▶ RÉSULTATS

- ▶ Bon comportement de la salade d'automne
- ▶ Forte amélioration de la structure de sol constatée lors de la préparation de sol pour la salade d'automne
- ▶ Réduction du coût des amendements organiques par l'arrêt des amendements en bouchon

Loïc Basnonville

CETA du Soleil
ceta.soleil@orange.fr
06 15 92 87 68





RÉSULTATS DU PROJET ACTIFOL

FUSARIOSE DE LA LAITUE

INTRODUCTION: La fusariose de la laitue causée par le champignon tellurique *Fusarium oxysporum* f.sp. *lactucae*, reste une problématique majeure (13 maraîchage n°38, nov.-déc. 2021). Plusieurs partenaires - GEVES, APREL, Chambre d'Agriculture 06 et 5 sociétés semencières - ont travaillé au sein du projet collaboratif ACTIFOL (2020-2022) porté par le CTIFL, pour mieux comprendre le développement de la fusariose et trouver des méthodes de protection.

CAMPAGNE D'ÉCHANTILLONNAGE SUR LAITUES CULTIVÉES

Aujourd'hui, 4 races de *Fusarium* sont identifiées, nommées de 1 à 4.

La première étape de ce projet a été de prélever et d'identifier les races présentes sur plants de laitue symptomatiques en Europe. Ces prélèvements ont été réalisés dans la région et dans le reste de la France et en Europe.

Début 2022, 263 souches de *Fusarium* ont ainsi été échantillonnées en Europe. 92% de ces souches appartenaient aux races 1 et 4, les races 2 et 3 demeurant inféodées au Japon. Les 8% restantes n'appartiennent à aucune race connue pour l'instant. En France, cela correspond à 20 souches non identifiées. Les races 1 et 4 restent majoritaires et sont présentes en proportion égale.

Parmi les parcelles échantillonnées dans la région PACA, 75% ont été identifiées comme contaminées par la fusariose de la laitue. Les symptômes observés dans les autres parcelles étaient liés à d'autres problématiques que la fusariose. Au sein de ces prélèvements, **la race 4 est majoritaire** avec

36 souches identifiées contre 10 souches de race 1. Plusieurs échantillons présentaient 2 races de *Fusarium* sur un même plant : **les races 1 et 4 sont donc souvent associées et sont détectées aussi bien dans des cultures de plein champ que sous abri.**

D'après le GEVES, il n'y a pas de saison sans risque pour la fusariose de la laitue. Le pathogène peut se développer à température basse, c'est pourquoi on retrouve également la problématique en hiver sous abris. Toutefois, l'optimum de croissance des races 1 et 4 se situe à 25°C.

PREMIÈRE PISTE DE PROTECTION ALTERNATIVE : LE BIOCONTRÔLE

Jusqu'en 2020, aucun traitement n'avait démontré d'efficacité sur la fusariose de la laitue dans les essais conduits par l'APREL et la CA06. Un objectif du projet a donc été de recenser et de tester plus largement différentes solutions de biocontrôle commercialisées, pouvant avoir un effet contre la fusariose de la laitue.

Le GEVES a donc analysé en conditions in vitro et in vivo l'effet de 8 produits de

biocontrôle sur jeunes plants de laitue inoculés par une souche de *Fusarium* de race 1. Le produit **RHAPSODY** de la société Bayer, à base de bactéries (*Bacillus subtilis* QST 713), a alors présenté le meilleur résultat. 80% des plants inoculés et traités avec ce produit présentaient seulement des vaisseaux bruns au niveau des cotylédons contre 100% de plants morts ou fortement atteints pour le témoin inoculé non traité.

Ce produit a donc été choisi pour être testé en conditions réelles de production, sous abri (2021) et en plein champ (2022) par l'APREL, la CA06 et deux CETA (Eyragues et Serristes du Vaucluse).

En plein champ, 3 parcelles ont été choisies parmi les parcelles où de la fusariose avait été identifiée, deux dans les Alpes-Maritimes, 1 dans le Vaucluse. Les cultures ont toutes été plantées entre le 16 et 22 juin et récoltées entre le 19 et le 22 juillet 2022.

Dans les parcelles des Alpes-Maritimes, la variété sensible **MINERAL** a été comparée dans une modalité traitée au RHAPSODY et

une modalité non traitée (témoin). Le produit de biocontrôle a été appliqué 4 fois : à 0,5L/ha avant la plantation, puis à 0,8L/ha à la plantation, 5 et 10 jours après la plantation.

Sur la 1^{re} parcelle, la variété sensible présentait des symptômes de fusariose sur la modalité traitée, comme sur la modalité témoin : chloroses sur feuilles, inhibition de croissance, déformations, pivots fortement colorés et creux (*figure 1*). Aucune différence significative n'a été mise en évidence entre les modalités. Le biocontrôle ne semble donc pas avoir eu d'effet sur le développement de la maladie sur cette parcelle.

Sur la 2^e parcelle, les symptômes de fusariose ont été décelés sur pivot de manière similaire entre les 2 modalités (*figure 1*) ne permettant pas de mettre en avant la protection par RHAPSODY. Dans cet essai cependant, les laitues traitées avec ce produit présentaient un poids après parage significativement supérieur (1,8 fois plus important) à celui du témoin non traité.



Figure 1 : Coupe du pivot de la variété MINERAL sensible, sur la modalité non traitée, sur la parcelle B à gauche et sur la parcelle C à droite (Annaëlle Gabelle, 20/07/22)

Enfin, dans le Vaucluse, 2 variétés ont été testées : **ANTIGONE**, une batavia blonde avec une résistance intermédiaire à la fusariose de race 1 et MINERAL, une batavia

rouge sensible. 5 modalités de traitement ont été testées sur les 2 variétés : 4 produits de biocontrôle (*tableau 1*) et un témoin non traité.

Société	Produit	Agent de biocontrôle	Substrat avant semis	48h avant plantation	Jour de plantation	En cours de culture			
			7/06/22	20/06/22	22/06/22	27/06/22	29/06/22	01/07/22	06/07/22
Bayer	RHAPSODY	<i>Bacillus subtilis</i> QST 713	5L/ha	-	8L/ha	8L/ha	-	8L/ha	-
Certis	VALCURE	<i>Bacillus amyloliquefaciens</i> subsp. <i>plantarum</i> souche D747	2,5L/m ³	-	3,5L/ha	-	3,5L/ha	-	3,5L/ha
Lallemand	MYCOSTOP	<i>Streptomyces</i> K61	-	0,016g/plant	-	-	-	-	-
	PRESTOP	<i>Clonostachys rosea</i> souche J1446	-	-	-	5kg/ha	-	-	-
Biobest	ASPERELLO T34	<i>Trichoderma asperellum</i> souche T34	10g/m ³	-	250g/ha	-	250g/ha	-	250g/ha

Tableau 1 : Dispositif expérimental d'application des traitements de biocontrôle sur la parcelle A, réalisé par le CETA des Serristes du Vaucluse

Au cours de cet essai, aucun symptôme de la maladie n'a pu être constaté (figure 2) malgré une identification de *Fusarium* (race 1 et 4) lors de la campagne d'échantillonnage de 2020-2021.



Figure 2 : Coupe du pivot de la variété MINERAL sensible à la fusariose sur la modalité non traitée (Chloé Lagier, 22/07/22)

Pour le moment, ces essais ne montrent donc **pas d'effet des produits de biocontrôle contre la fusariose**. Si dans un essai, le poids des laitues a pu être amélioré par les applications de RHAPSODY, la contamination n'est pas réduite pour autant. Le biocontrôle ne semble **pas être une piste suffisante contre ce pathogène**.

▶ LA RÉSISTANCE VARIÉTALE

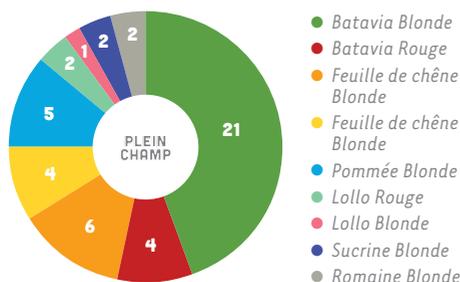
Aujourd'hui, de plus en plus de sociétés semencières proposent des variétés résistantes aux races 1 (Fol1) et/ou 4 (Fol4). En 2022-2023, 44 variétés d'abri (toutes typologies confondues) sont présentes dans les essais de l'APREL. En plein champ, ce sont 47 variétés qui seront évaluées (figure 3).

La résistance variétale n'est cependant pas une solution suffisante :

- ▶ Les principales typologies Batavia et Feuille de chêne sont bien pourvues, ce qui est moins le cas pour les variétés de diversification.

- ▶ Les résistances intermédiaires (IR) n'apporteront qu'une protection partielle des laitues en parcelle contaminée. Certaines variétés possèdent une haute résistance (HR).
- ▶ Seules les doubles résistances Fol1 + Fol4 (HR) peuvent garantir une protection efficace dans la région, sous abri et en plein champ.
- ▶ L'identification de souches n'appartenant à aucune des races connues dans la région laisse penser que le champignon a pu évoluer, et sera à même de contourner les résistances Fol1 et Fol4 à court terme.

Plein champ : Nombre de variétés résistantes à la fusariose par typologie en 2023



Abri : Nombre de variétés résistantes à la fusariose par typologie en 2023

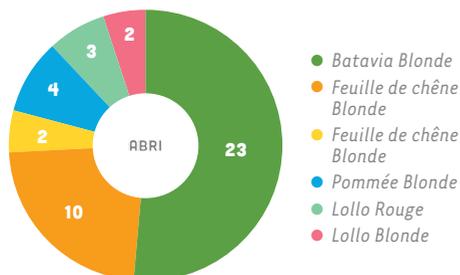


Figure 3 : Variétés résistantes proposées pour des essais APREL en plein champ 2023 et en abri 2022-2023, en fonction des typologies

▶ LES SOLUTIONS ALTERNATIVES RESTANTES

Le travail sur l'itinéraire cultural reste donc la principale solution.

Il est évident que les successions de cultures de salades entretiennent l'inoculum de fusariose dans le sol. Une rotation plus diversifiée permettra de freiner le pathogène. De plus, il semble que le chou-fleur, le brocoli, et l'épinard puissent être colonisés au niveau racinaire par *Fusarium oxysporum f.sp. lactucae* sans exprimer de symptômes. Ces espèces devraient donc être écartées des parcelles contaminées.

Le projet ACTIFOL apportera des réponses prochainement sur le rôle de réservoir des adventices : des analyses sont en cours sur des échantillons de plantes prélevées dans les parcelles contaminées. Le retrait des plantes hôtes sera un moyen de réduire l'inoculum dans les parcelles.

Enfin, chez certains producteurs de la région, de nouvelles pratiques culturales semblent avoir permis de réduire la pression fusariose : couverts végétaux, apports de matières organiques (compost de déchets verts), solarisation (N°72 du 13 maraîchage, sept. 2022).

RÉDACTION

Marie-Anne Portela
CTIFL/APREL
marie-anne.
portela@ctifl.fr



Co-rédactrice
Claire Goillon - APREL
goillon@aprel.fr



ASSURANCE RÉCOLTE ET GESTION DES RISQUES CLIMATIQUES

Depuis le 1^{er} janvier 2023, les outils de gestion des risques climatiques en agriculture sont réformés avec la suppression du régime des calamités agricoles.

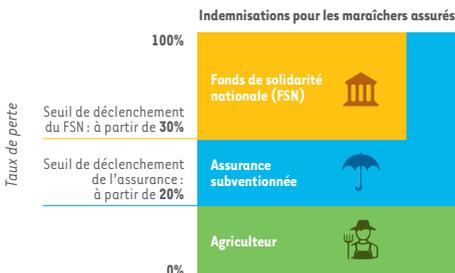
LE NOUVEAU DISPOSITIF REPOSE SUR UN FONCTIONNEMENT À 3 ÉTAGES :

- ▶ **1^{ER} ÉTAGE (aléas courants) :**
prise en charge par l'agriculteur,
- ▶ **2^E ÉTAGE (aléas significatifs) :**
prise en charge par l'assurance multirisques climatiques (assurance MRC), la cotisation d'assurance est subventionnée à 70 % par la PAC,
- ▶ **3^E ÉTAGE (aléas exceptionnels) :**
intervention du Fonds de Solidarité Nationale (FSN) pour toutes les filières et pour tous les aléas.

Si ce nouveau dispositif n'oblige pas de souscrire une assurance MRC, une incitation forte est donnée par une intervention du FSN différenciée entre agriculteurs assurés et agriculteurs non-assurés.

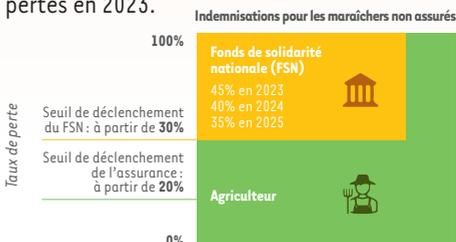
▶ INDEMNISATION DES PERTES POUR UN MARÂÎCHER ASSURÉ

En cas d'aléa climatique, un marâîcher ayant une assurance MRC sera indemnisé par l'activation de celle-ci pour les pertes comprises entre 20 et 30 %, et du FSN à partir de 30 % de pertes.



▶ INDEMNISATION DES PERTES POUR UN AGRICULTEUR NON-ASSURÉ

Lors d'un aléa climatique, le FSN interviendra pour les pertes supérieures à 30 %. L'indemnité versée par le FSN représentera 45 % des pertes en 2023.



▶ DEMANDER L'AIDE À L'ASSURANCE RÉCOLTE

La subvention PAC représentera 70 % de la cotisation d'assurance MRC. Pour bénéficier de cette prise en charge, il faudra impérativement demander l'aide en réalisant un dossier PAC sous TELEPAC **entre le 1^{er} avril et le 15 mai**.

▶ GUICHET UNIQUE/INTERLOCUTEUR UNIQUE

Pour la gestion des indemnisations, il était prévu que chaque agriculteur désigne un interlocuteur unique. En 2023, cette démarche n'est pas nécessaire, l'interlocuteur unique sera automatiquement l'assureur pour les cultures couvertes par une assurance MRC, ou la DDTM pour les cultures et les agriculteurs non-assurés. L'obligation de désigner un interlocuteur s'appliquera à partir de 2024.

Jérôme Ange
conseiller PAC
06 30 51 43 65





Pour déposer vos annonces, contactez le : 04 42 23 52 23



AGENDA

9 MARS APRÈS-MIDI

Café technique organisé par l'APREL sur la thématique de la qualité des sols

20 AVRIL

Visite des essais variétaux fraise de l'APREL

Contact : Claire Goillon • 07 78 87 00 76

INFOS PRATIQUES TREIZ'MARAÎCHAGE

Ce bulletin technique est réalisé par l'équipe des conseillers maraîchage de la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, en partenariat avec les Ceta Maraîchers 13 et l'Aprèl. Il est envoyé aux maraîchers du département des Bouches-du-Rhône par voie postale. Pour toute remarque, contactez-nous.



Agenda • Annonces

ANNONCES

- ▶ **Cherche Micro-tracteur**, espacement entre roues intérieures : 80cm.
Tél. 06 64 59 85 75
- ▶ **Vend** un semoir Ebra 3 rangs avec 4 jeux de disques différents - Une herse étrille 1,50m - Une bineuse Superprefer (4 éléments) - Une laveuse mini-légumes et légumes.
Tél. 06 84 37 55 89

Chambre d'agriculture 13

Maison des Agriculteurs
22, Av. Henri Pontier
13626 Aix-en-Provence

☎ 04 42 23 52 23

v.leroux@bouches-du-rhone.chambagri.fr
www.paca.chambres-agriculture.fr

APREL

Route de Mollégès RD 31
13210 Saint-Rémy-de-Provence

☎ 04 90 92 39 47

aprel@aprel.fr

FDCETAM 13

22, Av. Henri Pontier
13626 Aix-en-Provence

☎ 04 42 23 52 23

v.leroux@bouches-du-rhone.chambagri.fr

Directeur de publication: Patrick LÉVÊQUE. Structure: Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône. Structures partenaires: APREL, FDCETAM // Rédacteurs: Lucas TOSELLO, Laurent CAMOIN, Sébastien ATTIAS, Camille GROGNOU, l'équipe de l'APREL, les conseillers de CETA // Photos: Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, APREL, CETA, Fotolia // Conception graphique et impression: Studio B - www.studiob-design.fr - 04 90 96 39 04. Tirage: 1 100 ex.

AGRICULTEURS. INDISPENSABLES AU MONDE.

Il y a 120 ans, une poignée d'agriculteurs s'est regroupée pour mieux s'entraider en cas de coup dur. Ce jour-là, sans le savoir, ils ont créé la première communauté d'entraide mutualiste qui allait devenir quelques décennies plus tard Groupama.

Et depuis, Groupama est aux côtés de tous les agriculteurs. Alors oui, nous l'affirmons haut et fort : agriculteurs, vous êtes indispensables au monde.

Vous n'êtes pas seulement des producteurs passionnés qui nourrissez la France et bien d'autres pays à travers le monde. Vous continuez à remuer la terre quand elle s'arrête de tourner, pour subvenir à nos besoins à tous.

Vous êtes aussi : des commerçants précieux qui favorisez les échanges locaux, des créateurs d'emplois sans équivalents dans le cœur de nos régions, des fournisseurs d'énergie verte capables d'alimenter vos propres exploitations et les villages alentour, des créateurs du lien social essentiel à la vie locale, des startupper à la pointe de la technologie, des architectes de nos territoires nécessaires à l'entretien de nos sols et de notre patrimoine, des acteurs majeurs dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Depuis 120 ans, nous vous accompagnons dans toutes les transitions agricoles et les défis auxquels vous faites face. Et quelles que soient les difficultés que vous rencontrez, nous vous proposons des solutions d'assurances adaptées à vos besoins, en étant avec vous sur le terrain.

Et si, ensemble, nous relevions les défis de l'agriculture des prochaines années ?



Groupama
la vraie vie s'assure ici